

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Décembre 2018

285x18

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2019

S'agissant de dépenses d'investissement gérées sur le budget, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, sur l'autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors autorisation de programme et crédits de paiements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget de 2019 .

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des programmes d'investissement durant les premiers mois de l'année.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-1 relatif aux engagements de dépenses avant le vote du budget,

Tableau récapitulatif :

Chapitre	Budget 2018 Hors AP/CP	Autorisation d'ouverture des crédits (25%)
<u>Budget principal</u>		
20	1 628 833	407 208
204	770 000	192 500
21	1 463 969	365 992
23	9 003 717	2 250 929

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits au budget jusqu'au 15 avril 2019 ou jusqu'au vote du Budget Primitif 2019 s'il intervient avant cette date et ce dans la limite des montants et des affectations décrites au présent tableau.

Cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2018 (Budget Primitif 2018, Budget Supplémentaire 2018 y compris reports).

- PRÉCISE que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement repris au budget primitif 2019 aux Chapitres et Articles concernés.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 5 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX – BATTINI - AMARO

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 21 Décembre 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA